

**Bureau Communautaire de la Communauté
d'Agglomération de la Porte du Hainaut du
06 Février 2023**

**Schéma de Mutualisation et de
Modernisation de l'Action Publique**



OBJECTIF

Conformément aux feuilles de route du projet politique : l'objectif est de mutualiser nos matériels via l'adhésion à une plateforme permettant le prêt, la location ou la vente de matériel des communes et de la Porte du Hainaut

- > entre les communes membres
- > entre La Porte du Hainaut et ses communes membres
- > à destination des particuliers.

*Et si on
partageait
plus ?*

La mise en oeuvre : quoi de plus simple pour vous !!



1 - Référencer votre matériel

Identifier, suite à un inventaire, le matériel disponible et pouvant être mis en location avec appui d'EcoLoC

Préparer les descriptifs des matériels avec appui d'EcoLoC (formation auprès des équipes)

Fixer les prix de location/Vente avec appui d'EcoLoC (sur base d'une grille de marché fournie)

Avril 2016							Mai 2016							Juin		
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M
				1	2	3							1			1
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29
							30	31								

2 - Identifier les disponibilités

Optimiser l'utilisation de votre parc en identifiant les périodes disponibles à la location



3 - C'est parti : louez-le !

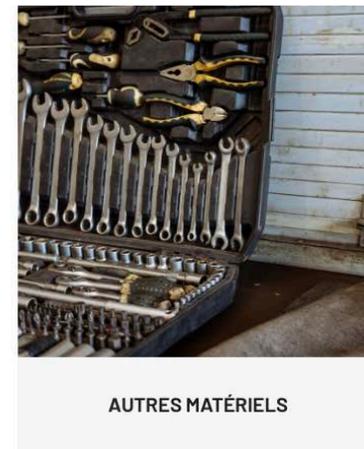
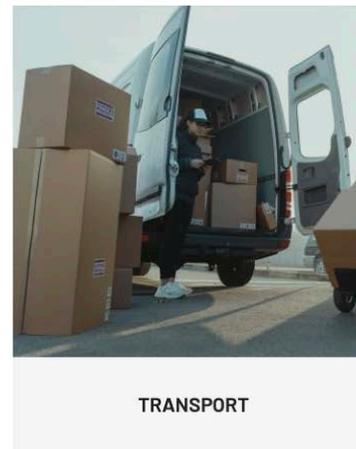
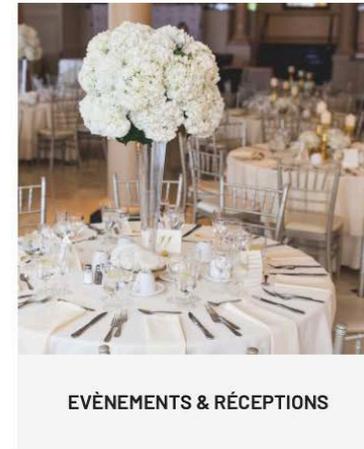
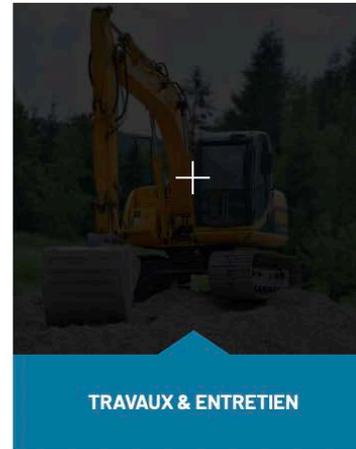
Les fonctionnalités d'EcoloC France

Intégrer des produits sur des catégories très diverses

- Travaux & entretien
- Evènements & réception
- Energie
- Transport
- Autres matériels

De nouveaux équipements sont ajoutés chaque semaine

Meilleures catégories de location



ADHESION ET FORMATION

1 - Adhésion CAPH (vote en Bureau du 06/02/23) + session de présentation de la solution par EcoloC à toutes les communes - février 2023

2 - Retour des engagements d'adhésions des communes - fin mars 2023 maximum

3 – La CAPH souscrit un abonnement pour toutes les communes au titre de la mutualisation et de l'expérimentation sur 1 an : 79.90 € HT/mois et par commune - Soit 958.80 € HT/an et par commune - Montant total maximum pris en charge par la CAPH : 45 063.60 € HT

4-Réalisation des inventaires + organisation des formations – juin à septembre 2023 - La Formation des administrateurs & gestionnaires de la plateforme est incluse à l'adhésion. Prévion pour l'ensemble des communes et la CAPH : 5 journées (2 sessions par jour – groupe d'environ 10 personnes à constituer par session) - locaux mis à disposition par La CAPH

5 – Mise en oeuvre effective de la solution – septembre 2023

ORGANISATION DES INVENTAIRES

<p align="center">Inventaire Option 1: inventaire effectué par la commune</p>	<p align="center">Inventaire Option 2 : Inventaire effectué par EcoloC 600 € HT à la charge de la commune</p>
<p>Inventaire réalisé directement par la commune : pas de frais supplémentaire</p>	<p>Inventaire de départ (hors mises à jour) : 600 € HT pris en charge par la commune quel que soit le nombre de produits référencés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de cadrage avec les équipes : identifier les produits avec la commune, exprimer les besoins, organiser les interventions (prise de photos, fiches techniques, ...) - Prise de photos – contrôle données techniques (dimensions et poids à minima) - Récupération (interne client ou externe) des fiches techniques - Préparation du contenu des fiches produits (prix, description, données techniques, ...) - Validation des fiches produits (descriptif, spécificités, conditions de mise à disposition,) - Saisie des fiches produits <p>A posteriori de cet inventaire de départ pour ajouter de nouvelles fiches-produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directement par les administrateurs de la commune formés (sans coût additionnel) - Par Ecoloc-France en tarification spécifique à 8,90 € HT par fiche produit (fiche descriptive – fiche technique et photos à fournir par la commune)



OBJECTIF :

OBTENIR L'ACCORD ET L'ADHESION DE
TOUTES LES COMMUNES

- > AVOIR UN SERVICE + PROFESSIONNEL
- > REALISER DES INVENTAIRES
- > DÉGAGER DES RECETTES
- > EVITER D'AVOIR UN DOUBLE SYSTÈME DE RESERVATION DE MATERIEL
ET DE LIVRAISON